



INFORMATIONS MUNICIPALES # 16

Saulon-la-Chapelle

Octobre 2015

Zoom sur... Les fils aériens nus

La distribution d'électricité est soumise à deux régimes distincts : un régime dit urbain et un régime d'électrification rurale.

Dans le cadre du régime rural, les autorités concédantes, à savoir les communes ou leurs établissements publics de coopération (SICECO dans notre cas), assurent la maîtrise d'ouvrage des travaux de développement des réseaux en basse tension, c'est-à-dire, de travaux d'extension, de renforcement, de sécurisation et d'amélioration esthétique. Ainsi, des travaux au nom de la qualité de fourniture, suppriment peu à peu les lignes aériennes basse tension dotées de fils nus, par des câbles torsadés plus résistants. Cette résorption des fils dit "nus" est en cours rue de Noiron, avenue de la Gare (tronçon de 60 m) et Grande rue (du bureau de tabac à l'ancien terrain de football). Certains poteaux béton seront remplacés.

« La généralisation de câbles torsadés va consolider le réseau de distribution électrique et assurer une qualité satisfaisante du courant fourni aux habitants »,

indique Gilles GADESKI, 1^{er} adjoint en charge des travaux. La résorption s'accompagne d'un remplacement des fils, ce qui améliore l'impact visuel et donc l'image de la commune.



Le mot du Maire



Pour nous élus, la période actuelle est particulièrement complexe à gérer. En effet, plusieurs facteurs se conjuguent et rendent les décisions de plus en plus difficiles à prendre. Il y a tout d'abord les baisses des dotations de l'état qui se chiffrent à environ 10% par an. A cela, s'ajoute la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui va réorganiser l'ensemble des collectivités dans les années à venir. Localement, cela nous amènera à fusionner notre communauté de communes avec une autre structure pour atteindre le seuil légal de 15.000 habitants. Même si cela permettra de renforcer notre territoire, il y aura de nombreux changements, pour nous, au quotidien, que ce soit en matière de services, de fiscalités et autres... Les impacts se font déjà sentir, comme c'est le cas pour notre PLU en cours d'étude !

Par contre, en attendant, nous nous devons d'avancer en tenant compte de ces points et d'apporter des services absents sur notre commune. C'est ainsi que depuis quelques semaines, vous avez pu découvrir une aire de jeux, au centre du village ; certaines améliorations sont encore à y apporter, mais d'ores et déjà, elle donne satisfaction à bon nombre d'enfants ! Des travaux ont également été entrepris au niveau du réseau électrique avec le remplacement des fils « nus » par des câbles torsadés ; la sécurité et la qualité de la distribution seront ainsi améliorées. Dans les années à venir, le réseau sera petit à petit enfoui, améliorant notamment l'aspect visuel de notre commune.

Cependant, nous devons aussi nous résoudre à faire des choix, principalement en liaison avec notre budget. C'est ainsi que cette année, nous avons décidé de ne pas remettre en état les illuminations de l'église (plus de 5.000 € !), en préférant compléter en équipement certaines rues. Comme tout choix, il peut être discuté, mais nous l'assumons pleinement !

Bonne lecture à tous !

Pascal BORTOT
Maire de Saulon-la-Chapelle
Vice Président de la communauté de communes
du Sud Dijonnais

SOMMAIRE...

Délibération du Conseil municipal du 12 octobre 2015	P. 2 & P. 3
En bref...	P. 3
Une nouvelle aire de jeux	P. 4
Agenda, Informations pratiques	P. 4

Réunion du Conseil Municipal du 12 octobre 2015

NB : LES COMPTES RENDUS SONT AFFICHÉS DANS LEUR INTÉGRALITÉ SUR LES PANNEAUX D'INFORMATIONS PUBLICS
ET SUR LE SITE INTERNET WWW.SAULON.FR

1) Acquisition parcelle

Le conseil municipal approuve l'acquisition à titre gracieux de la parcelle de Dijon Habitat d'une surface de 28 m², située au bout de la rue des Vignes.

2) Subventions

Sont attribuées les subventions suivantes aux associations pour l'année 2015 :

Association du Foyer Rural :	3 875 €
Football Club SC :	250 €
BMX Club Saulonnais :	250 €
Entente Cycliste Saulonnaise (ECS) :	225 €
Saulon Organisation Solidarité (SOS) :	100 €
Mont'Hauts :	100 €

Pour ces deux dernières, en tant qu'associations créées dans l'année, elles bénéficient d'une subvention de 100 €.

A. BCEUF indique que l'attribution des subventions cette année fait référence à des critères justifiables et clairement définis.

D'autre part, une jeune fille habitante de la commune participe au raid étudiant 4L Trophy du 18 au 28 février 2016 qui va de Biarritz à Marrakech. Ce raid a également un but humanitaire puisque de la nourriture et des fournitures scolaires seront distribuées aux enfants marocains. La commune décide d'aider cette jeune fille en lui versant une subvention de 150 €. En contrepartie, le logo de la commune sera apposé sur le véhicule et des informations seront transmises régulièrement, notamment pour publication sur le site internet de la commune.

3) Règlement de location de la salle des fêtes

L'utilisation de cette salle nécessite le rappel de quelques règles élémentaires de discipline, d'hygiène et de sécurité. C'est pourquoi le règlement intérieur rappelant l'ensemble de ces règles a été mis à jour ; il fera l'objet d'un affichage et sera joint à chaque utilisation. A la demande d'E. JINKINS, la mise en place de bacs de tri sélectif installés près du bar aux capacités plus importantes sera étudiée.

4) Dépôt de l'Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmée)

Conformément à la réglementation, celui-ci a été déposé le 25 septembre dernier.

5) Coût horaire des travaux effectués en régie

Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée elle-même ; ils sont réalisés par le personnel communal avec des matériaux achetés par la commune. Ces travaux peuvent être par exemple des travaux de peinture, ponçage, enduit, vitrification, carrelage... En fin d'exercice comptable, ils sont inscrits en section d'investissement afin de récupérer la TVA sur les factures d'achat de matériaux. Afin de comptabiliser le coût du personnel imputable à ces travaux, il convient de fixer un tarif correspondant au coût du salaire moyen d'un agent, augmenté des charges directes et indirectes. Le montant de 30 € horaire comprenant l'assurance du personnel et le véhicule, le carburant, les vêtements de travail, l'outillage... est retenu.

6) Point travaux

Nouvelle bibliothèque

G. GADESKI informe que les radiateurs seront remplacés, notamment pour des soucis d'économie de chauffage.

Église

Différents devis qui vont de 3 024 € à 14 000 € ont été reçus pour la réfection des illuminations extérieures ; il est décidé, pour cette année, de compléter les illuminations des rue du Moulin, du Foyer et de la Citadelle et de ne pas réparer celles de l'église.

Les abat-sons, qui sont en très mauvais état et risquent de tomber, seront refixés dans un premier temps. Après devis, ils pourraient être dans un deuxième temps refaits à neuf ou éventuellement recouverts de zinc. Il est également prévu un repiquage des tuiles au presbytère.

Travaux de voirie

Différents panneaux sécuritaires ont été installés sur la commune.

Divers

- Le nettoyage des avaloirs doit être fait sur l'ensemble de la commune ; il est prévu d'en effectuer 60 environ par an. Cette année, deux secteurs sont concernés : d'une part, rue de la fontaine, bas de la grande rue, impasse de milleraie, d'autre part rue du foyer, près de la salle des fêtes et les impasses proches.
- Pour l'éclairage public, il est procédé au remplacement des fils électriques nus par des fils torsadés, rue de Noiron, avenue de la gare et Grande rue. Opération subventionnée en totalité par le SICECO.
- La réfection de la voirie d'accès à la Gare, du chemin piéton et du parking est à l'étude, conjointement avec la Communauté de Communes. Un devis d'étude a été demandé..

Travaux réalisés par les agents communaux en plus de leur travail habituel

- travaux de réparation et de sécurisation au Milleclub.
- pose du carrelage et création d'un faux plafond dans les toilettes de la nouvelle bibliothèque.

7) Point manifestations

A. BCEUF fait une synthèse sur les différentes manifestations à venir :

Cérémonie du 11 novembre

A cette occasion il est prévu, comme les années précédentes, la remise des prix du concours des maisons fleuries. La commune accueillera, dans la salle des fêtes une exposition sur la 1^{ère} guerre mondiale de l'association de Gevrey "Sur les traces du passé".

13 novembre

Cette année, la commune a décidé de remettre des trophées aux associations pour récompenser les dirigeants, bénévoles ou sportifs. Deux trophées par association ou section sont prévus.

Les 4, 5 et 6 décembre : Téléthon

Il débutera le vendredi soir par une représentation théâtrale, suivie le samedi par des animations locales de musique et de danse et la participation des pompiers, le dimanche matin avec une randonnée à vélos organisée par l'association ECS (accompagnée de voitures anciennes et de motos) et le dimanche après-midi par un concert de la chorale de Gevrey-Chambertin.

8) Questions diverses

Téléphonie

Les contrats de téléphonie et Internet ont été renégociés avec Orange ; la proposition retenue permettra une économie pour la commune d'environ 1 500 € par an.

Eau/Assainissement

F. COUPECHOUX informe le conseil municipal qu'il a participé dernièrement avec G.GADESKI à la une séance de la commission Eau / Assainissement à la Communauté de Communes du Sud Dijonnais et fait part de ses remarques. En complément du remplacement de canalisations projeté à Saint-Philibert, la société VEOLIA propose d'installer de nouveaux compteurs d'eau qui permettront le radio relevé. Le coût estimé pour l'installation de ces compteurs est de 70 000 € au frais de la communauté de communes. F. COUPECHOUX estime qu'il serait normal que ce coût soit supporté par VEOLIA et non pas par les impôts des habitants.

En bref...

TROPHÉE DES ASSOCIATIONS

Le tissu associatif saulonnais est particulièrement dynamique. Par les activités et les animations qu'elles organisent, les associations sont des acteurs irremplaçables de la construction du lien social.

Ce sont elles qui permettent le maintien de la solidarité, l'épanouissement des individus à tous les âges de la vie, le développement culturel et sportif.

C'est pour mettre à l'honneur ses dirigeants, bénévoles et sportifs que la commune de Saulon-la-Chapelle, sur une proposition d'Alain BOEUF, 3^{ème} Adjoint en charge des Manifestations, de la Jeunesse & des Sports, organise le vendredi 13 novembre 2015, ses 1^{ers} Trophées des Associations, manifestation qui permettra de récompenser les forces vives de notre commune.



Une nouvelle aire de jeux

Elle était attendue par les enfants, les nounous en ont rêvé, les parents l'ont réclamée : elle est maintenant opérationnelle ! Il a fallu procéder en plusieurs étapes, comme le choix du lieu, la recherche de financements et de subventions, la sollicitation de plusieurs devis, le choix des structures, la préparation des travaux et enfin l'installation finale.



Outre son aspect ludique, une telle aire de jeux comporte d'autres avantages pour les enfants :

Jouer à l'extérieur est extrêmement important pour eux. Ils peuvent ainsi se dépenser, jouer à plusieurs et développer leur imagination, ce qui contribue à leur bien-être, leur équilibre et à ce qu'ils se fassent de beaux souvenirs d'enfance.

Les jeux d'extérieur développent la motricité et le goût du sport, c'est excellent pour eux de s'y dépenser, pour le corps, mais aussi pour l'esprit. Jouer avec d'autres enfants est bon pour se sociabiliser et avoir confiance, ce qui est essentiel pour leur vie future. Ils apprennent plus de choses sur eux-mêmes, en découvrant et en dépassant leurs limites.



...AGENDA

Gratifieria - Samedi 7 novembre 14:00 - 18:00

Salle des fêtes

Match de foot Saulon/Cessey sur Tille

Dimanche 8 novembre 15:00

Les consultations d'avocats - Samedi 14 novembre 10:00-12:00 - Mairie

Permanence élus - Samedi 14 novembre 10:00-12:00 - Mairie

Repas/Foot - Samedi 21 novembre 19:00
Salle des fêtes

Match de foot Saulon/Talant - Dimanche 29 novembre 15:00

Match de foot Saulon/St Apollinaire
Dimanche 6 décembre 15:00

Les consultations d'avocats - Samedi 12 décembre 10:00-12:00 - Mairie

Permanence élus - Samedi 12 décembre 10:00-12:00 - Mairie

...INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de mairie

8 rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Mardi et jeudi : 14h00 – 19h

Mercredi : 9h – 12h

Vendredi : 14h00 – 17h

Tél : 03 80 79 14 30 / Fax : 03 80 79 14 31

accueil.mairie@saulon.fr

www.saulon.fr



Communauté de Communes du Sud Dijonnais

6 Rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Lundi au vendredi de 8h30 - 12h

Tél : 03 80 79 10 94 / Fax : 03 80 79 10 90

accueil@ccsd.fr

www.ccsud-dijonnais.fr



Brigade de gendarmerie de Gevrey-Chambertin

03 80 51 80 76

Police nationale 17 / Pompiers 18 / Samu 15

Horaires d'ouverture de la déchetterie

du 2 novembre au 31 mars

lundi/mercredi/vendredi : 14h - 17h

samedi : 9h - 12h et 14h - 17h